

## Le Directeur général de Bordeaux INP

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L711-7, L.712-2, L.713-1 et L. 717-1 ;
- Vu** le décret n° 2009-329 du 25 mars 2009 modifié créant Bordeaux INP, notamment ses articles 9 et 10 ;
- Vu** l'arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 8 juillet 2021 portant nomination de M. Marc PHALIPPOU dans les fonctions de directeur général de Bordeaux INP, à compter du 18 août 2021 ;
- Vu** le règlement intérieur de Bordeaux INP en vigueur, notamment ses articles 10, 11, 23 et 25, ainsi que son annexe 1, notamment ses articles 3-1 et 3-2 ;
- Vu** le règlement intérieur de l'Ecole nationale supérieure d'électronique, informatique, télécommunications, mathématique et mécanique de Bordeaux (ENSEIRB-MATMECA – Bordeaux INP) en vigueur, notamment ses articles II-1 et III-1 ;
- Vu** l'arrêté n°025/2022 du directeur général de Bordeaux INP en date du 22 mars 2022 portant organisation de l'élection du directeur ou de la directrice de l'ENSEIRB-MATMECA – Bordeaux INP ;
- Vu** l'arrêté n°049/2022 du directeur général de Bordeaux INP en date du 12 mai 2022 portant la liste des candidatures recevables

**Considérant** le procès-verbal du conseil d'école du 17 juin 2022 ;

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup> :

Les résultats du scrutin du 17 juin 2022, relatif à l'élection par le conseil d'école de l'ENSEIRB-MATMECA – Bordeaux INP, sont les suivants

- Nombre de votants : 26
- Nombre de bulletins nuls : 1 (blanc)
- Nombre de voix recueillies par M. Mouloud ADEL : 6
- Nombre de voix recueillies par M. Eric KERHERVÉ : 19.

### Article 2

M. Eric KERHERVE est nommé directeur de l'ENSEIRB-MATMECA – Bordeaux INP. Son mandat court à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022

### **Article 3**

La directrice générale de services de Bordeaux INP et le directeur de l'ENSEIRB-MATMECA – Bordeaux INP en cours de mandat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

### **Article 4**

Le présent arrêté est transmis à la rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine.

Il est publié par voie d'affichage dans les locaux de l'ENSEIRB-MATMECA – Bordeaux INP et par voie de mise en ligne sur le site internet de Bordeaux INP.

Fait à Talence, le 17 juin 2022

Le Directeur général de Bordeaux INP  
Marc PHALIPPOU